

HALL F2
APPARTEMENT DE 5 PIECES
 n° F2061 au 6ème Niveau

ENTREE	9,80
SEJOUR/CUISINE	46,61
CHAMBRE 1	11,42
CHAMBRE 2	10,51
CHAMBRE 3	11,31
CHAMBRE 4	17,59
SALLE DE BAIN	4,82
SALLE D'EAU/WC	3,73
WC	2,88
DEGAGEMENT	11,56
BUANDERIE	1,40
RANGEMENT	4,75
SURFACE TOTALE HABITABLE	136,38 m²
TERRASSES ET PATIO Niveau 6	116,97 m²
ROOFTOP HIVERNAGE Niveau 7	65,56 m²
SURFACE TOTALE ANNEXES	182,53 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES	319,38 m²

SURFACES ANNEXES NIVEAU 6

PATIO	11,96
TERRASSE 1	81,97
TERRASSE 2	11,52
TERRASSE 3	11,52
SURFACE TOTALE ANNEXES NIVEAU 6	116,97 m²

SURFACES ANNEXES NIVEAU 7

HIVERNAGE	2,64
ROOFTOP	62,92
SURFACE TOTALE ANNEXES NIVEAU 7	65,56 m²

LEGENDE 1/4

○	descente d'eau pluviale	☰	sèche serviette
OCULTATION	brise-soleil orientables	F	réfrigérateur
GC	garde-corps	LV	lave vaisselle
▨	soffite/faux-plafond	LL	lave linge
ETEL	gaine techn. elec. du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
---	retombée de poutre		
LC	linéaire complémentaire		
	fenêtre coulissante		porte fenêtre
	porte fenêtre		porte fenêtre



Conformément à la réglementation, ce plan est:
EVOLUTIF **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

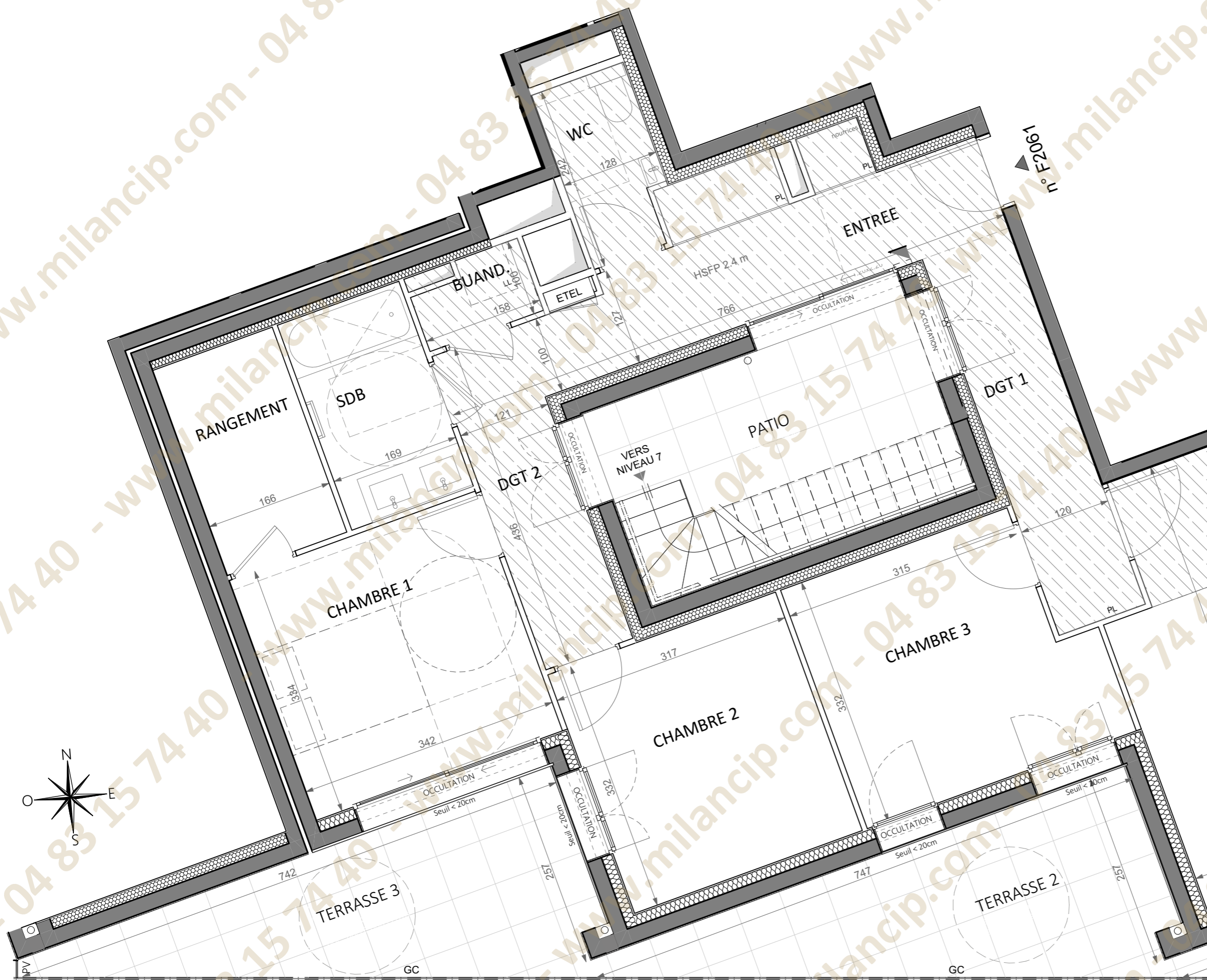
Indice : 27/05/2026
 Echelle : 1:100 0 1m

CŒUR DE CARNOLÈS

ZAC DE CARNOLÈS
06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN



HALL F2
APPARTEMENT DE 5 PIÈCES
n° F2061 au 6ème Niveau



LEGENDE 2/4

O	descente d'eau pluviale		sèche serviette
OCCULTATION	brise-soleil orientables	F	réfrigérateur
GC	garde-corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux-plafond	LL	lave linge
ETEL	gaine techn. elec. du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
- - -	retombée de poutre		
LC	linéaire complémentaire		
	fenêtre coulissante		porte fenêtre
	porte fenêtre		porte fenêtre

Indice : 27/05/2026

Echelle : 1:50

Conformément à la réglementation, ce plan est:
EVOLUTIF **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

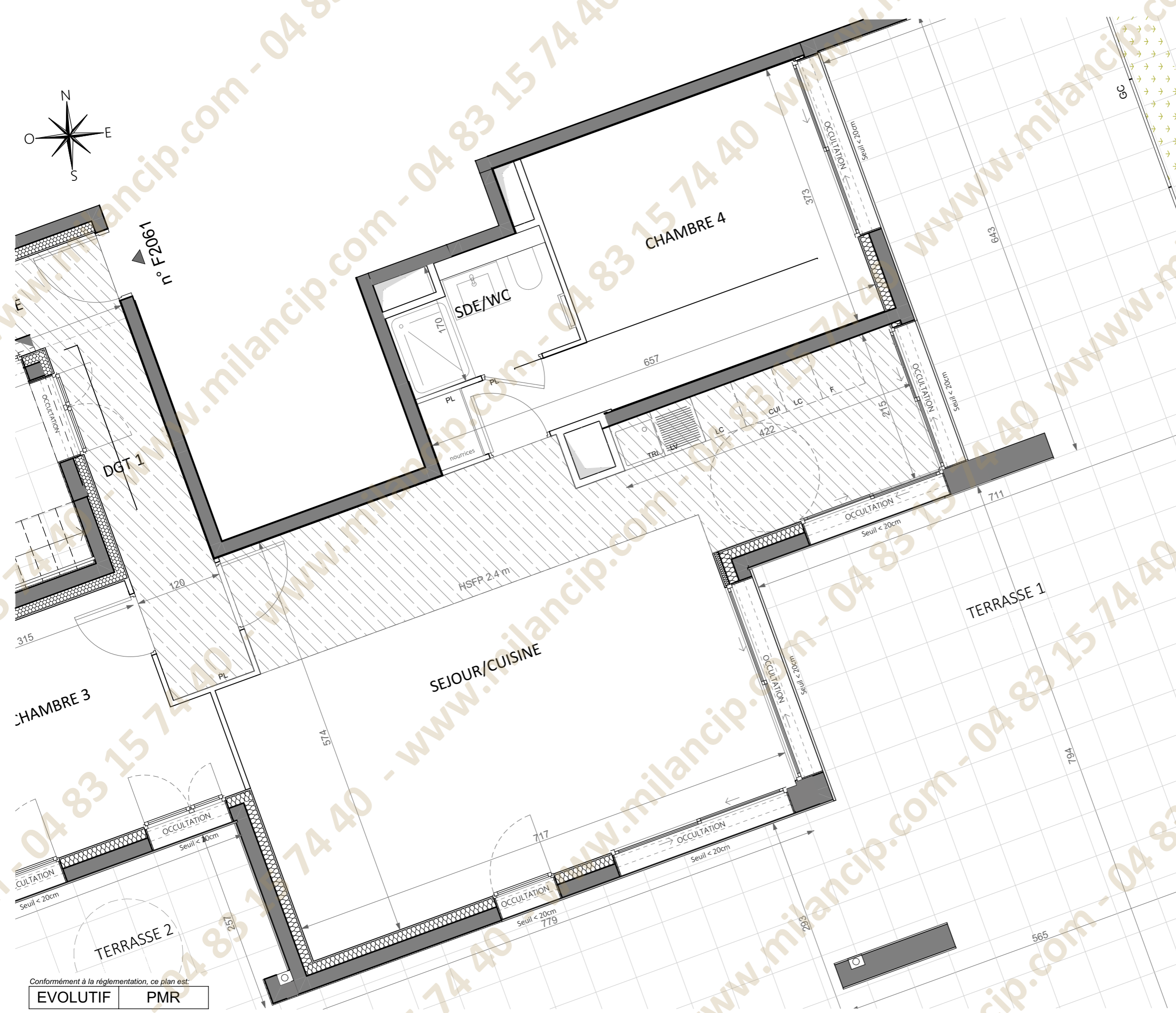


CŒUR DE CARNOLÈS

ZAC DE CARNOLÈS
06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN



HALL F2
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° F2061 au 6ème Niveau



LEGENDE 3/4

O	descente d'eau pluviale		sèche serviette
OCCULTATION	brise-soleil orientables	F	réfrigérateur
GC	garde-corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux-plafond	LL	lave linge
ETEL	gaine techn. elec. du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
- - -	retombée de poutre		
LC	linéaire complémentaire		
	fenêtre coulissante		porte fenêtre
	porte fenêtre		porte fenêtre

Indice : 27/05/2026

Echelle : 1:50

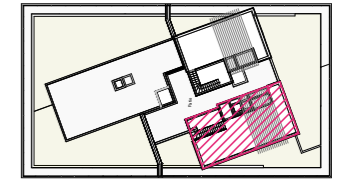


Conformément à la réglementation, ce plan est:
EVOLUTIF **PMR**

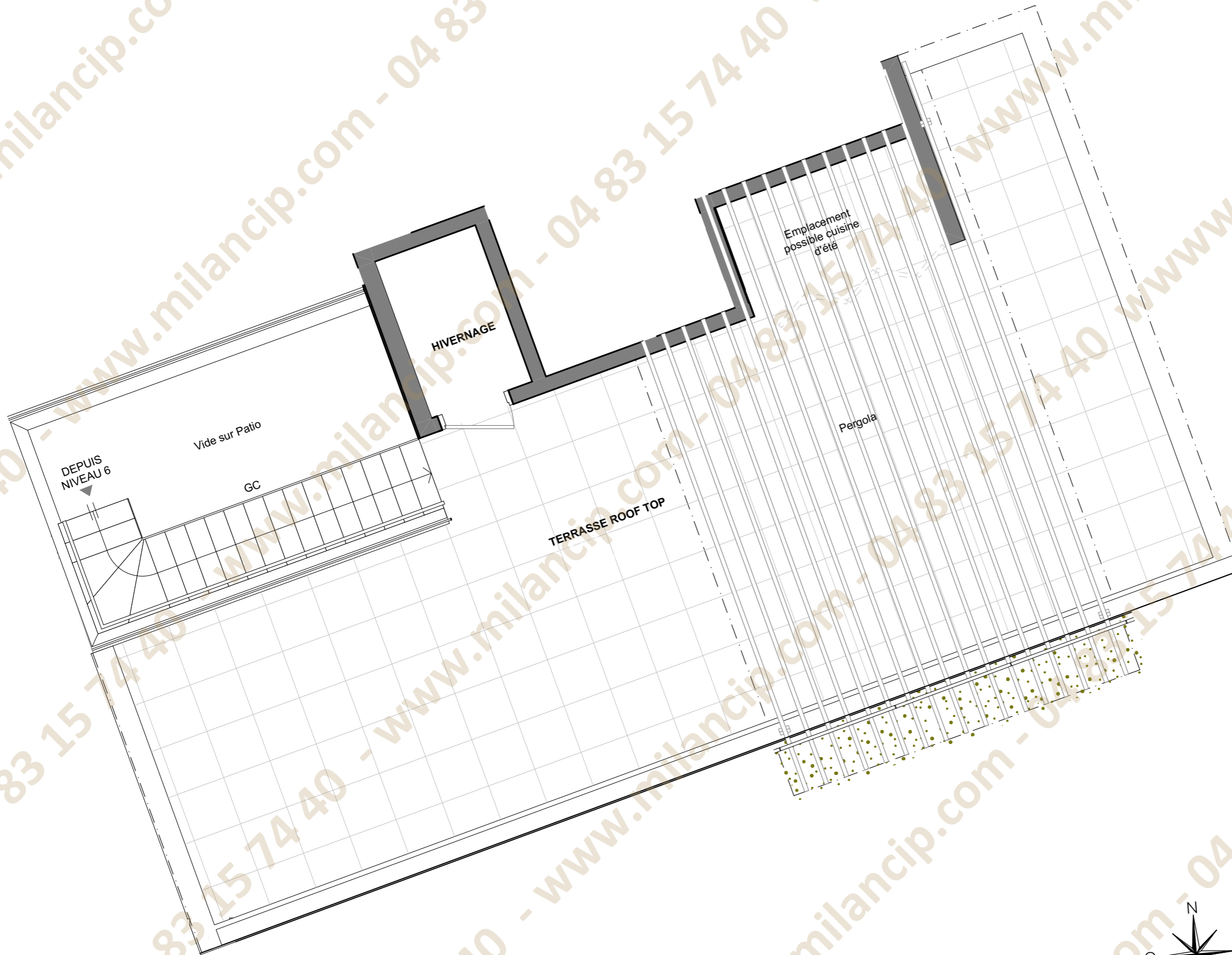
Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

CŒUR DE CARNOLÈS

ZAC DE CARNOLES
06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN



HALL F2
APPARTEMENT DE 5 PIECES
n° F2061 au 7ème Niveau



LEGENDE 4/4

O	descente d'eau pluviale		sèche serviette
OCCULTATION	brise-soleil orientables	F	réfrigérateur
GC	garde-corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux-plafond	LL	lave linge
ETEL	gaine techn. elec. du logt	C	cuisson
PL	placard	TRI	tri sélectif
- -	retombée de poutre		
LC	linéaire complémentaire		
	fenêtre coulissante		porte fenêtre
	porte fenêtre		porte fenêtre



Conformément à la réglementation, ce plan est:
EVOLUTIF **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

Indice : 27/05/2026
Echelle : 1:50

